



29^{ème} Congrès de l'Institut du Droit Équin

Au Sénat

*Palais du Luxembourg – 15, rue Vaugirard
75006 PARIS*

**« La place des
femmes dans la
filière équine : quels
enjeux juridiques ? »**



**Jeudi 06 novembre 2025
de 8h30 à 19h00**

(Validation de 7h00 de formation continue pour les professions
réglementées concernées)



Institut du Droit Équin



@IDE_droitequin



IDE Institut du droit équin

Institut du droit équin
Hôtel Burgy, 13 rue Pierre Bernardaud - 87100 LIMOGES
Tel : 05.55.45.76.30/33
droitequin@gmail.com
www.institut-droit-equin.fr

Version mise à jour le 04 mars 2025



Accueil café (8h30)

Mot d'accueil (08h50)

*Claire **BOBIN**, Directrice de l'Institut du droit équin*

Introduction en 2 temps (09h15)

*La place des femmes dans le monde du cheval : droit – histoire - sociologie – philosophie...]
La places des femmes aujourd'hui dans les institutions de la filière]*

*Emilie **CHEVALIER**, Co-présidente de l'IDE, Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges*

I – La femme, acteur économique essentiel de la filière : quels enjeux juridiques ?

*Animatrice : Gaëlle **PETITJEAN**, avocate au barreau de Laval*

1. Les femmes et le travail salarié (10h00)

[Etat des lieux : données chiffrées - Quelles difficultés pour les femmes à conserver un emploi salarié dans la filière (maternité, niveau de salaire...)?/ quel cadre juridique existant ? / Protecteur – Particularité liées à la maladie et à leur positionnement dans la vie familiale -/ Mise en perspective avec la convention collective cheval - Quelles réflexions ?]

*Magali **COTTAVE**, Dirigeante d'entreprise et de structure équestre (en distanciel/vidéo) et Audrey **MICHEL**, avocate au barreau d'Annecy.*

2. Le statut de la femme dans l'entreprise équine (10h30)

[Etat des lieux : données chiffrées sur les femmes installées - Quelles difficultés pour les femmes quant à leur statut et leur place dans l'entreprise : statut du conjoint collaborateur (cotisations et droits sociaux – droit à la retraite – prestations compensatoires ? Participation à la vie de l'entreprise en dehors de tout statut et cadre - Transmission et régime matrimonial]

*Holly **JESSOPP**, avocate au barreau de Paris et Lorène **CHAUVÉLIER**, juriste.*

Echanges et questions (11h00)

Pause (11h10)

II – Les violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme et les sports équestres : quelle protection pour la femme ?

*Animatrice : Emilie **MORICHON***

1. La question des violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme (11h30)

*[Prévention - Prise en compte des demandes – Traitement des dossiers – Sanctions – Sujet politique et sociétal]
Prudence **LEFEUVRE**, Responsable juridique et disciplinaire de France Galop*

2. La question des violences sexuelles et sexistes dans les sports équestres (11h50)

*[Prévention - Prise en compte des demandes – Traitement des dossiers – Sanctions – Sujet politique et sociétal]
Claire **BOBIN**, directrice de l'Institut du droit équin et Présidente de la commission juridique et disciplinaire de la FFE*

Echanges et questions (12h10)

Pause déjeuner (12h30)



Viste du Sénat (14h00 à 14h45) (à confirmer)

Table ronde 1 : Les femmes et la filière équine, témoignages de professionnelles et représentantes institutionnelles (15h00)

[Femmes avocates et juristes en droit équin – Vétérinaire équin – présidentes d’institutions de la filière – Femmes politiques impliquées dans la filière cheval - Directrices de structures importantes de la filière équine, etc...]

Animatrice : Sophie BEUCHER

16h00 : Questions et débats

Table ronde 2 : La femme : un homme pas comme les autres dans la filière équine ? (16h30)

Animatrice : Blanche de GRANVILLIERS

[Femme entraîneur de galopeurs et/ou de trotteurs – Femme Jockey ou Driver – Cavalière – Eleveuse chevaux de courses et de sport – Dirigeante d’établissements équestres, etc...]

Fin des travaux : 18h00

Cocktail - Pot de l’amitié.



Durée du congrès : 7h00

Prérequis : Congrès ouvert à tous

Objectifs opérationnels : Le congrès est une action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : **Formation suivie en présentiel. Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 octobre 2025 inclus.**

Tarifs :

- **Une invitation pour un représentant d'un membre associé de l'IDE**

- **Pour les anciens du DU de droit équin l'IDE :**

- 160 € TTC (ou 80 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

- **Pour les adhérents de l'IDE :**

- 160 € TTC jusqu'au 10 septembre 2025 et 220 € TTC après le 10 septembre 2025 (demi-tarifs pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

- **Pour les non-adhérents :**

- 200 € TTC jusqu'au 10 septembre 2025 et 260 € TTC après le 10 septembre 2025 (demi-tarif pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel au Sénat. Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques et logistiques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail.

Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est remis sur place aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.



Programme prévisionnel détaillé / déroulé prévisionnel :

Accueil et introduction :

Mot d'accueil : Présentation du déroulé de la journée et des possibilités d'interaction.

Introduction : Présentation du contexte, explication quant au choix de la thématique retenue, cadrage du sujet et réflexion autour des enjeux.

Partie 1 : La femme, acteur économique essentiel de la filière : quels enjeux juridiques ?

Compte tenu des spécificités du monde du travail dans la filière équine et du nombre de femmes important, quelles sont les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes ? Quelles sont les règles juridiques spéciales qui encadrent leur exercice professionnel ? Y a-t-il des mesures de protection dédiées notamment via les réglementations sportives ? etc....

- Les femmes et le travail salarié ?

[Etat des lieux : données chiffrées - Quelles difficultés pour les femmes à conserver un emploi salarié dans la filière (maternité, niveau de salaire...)?/ quel cadre juridique existant ? / Protecteur – Particularité liées à la maladie et à leur positionnement dans la vie familiale -/ Mise en perspective avec la convention collective cheval - Quelles réflexions ?]

- Le statut de la femme dans l'entreprise équine ?

[Etat des lieux : données chiffrées sur les femmes installées - Quelles difficultés pour les femmes quant à leur statut et leur place dans l'entreprise : statut du conjoint collaborateur (cotisations et droits sociaux – droit à la retraite – prestations compensatoires ? Participation à la vie de l'entreprise en dehors de tout statut et cadre - Transmission et régime matrimonial]- La TVA comme outil politique : Mise en perspective de la vision politique et de la vision européenne = une assimilation bienvenue dans le milieu équin ?

Partie 2 : Les violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme et les sports équestres : quelle protection pour la femme ?

Comment la filière équine prend-elle en compte le sujet des VSS ? Quel état des lieux peut-on faire ? quelles mesures de prévention sont déclinées et quelles sont les procédures internes de lutte contre les VSS ? Est-ce suffisant ? Cela se complète-t-il avec d'autres dispositifs ? etc...

- La question des violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme

Prise en charge des VSS dans les filières des courses hippiques en particulier : prévention, procédure et sanctions disciplinaires.

- La question des violences sexuelles et sexistes dans les sports équestres

Prise en charge des VSS dans les filières sports équestres en particulier : prévention, procédure et sanctions disciplinaires.

Tables rondes de l'après-midi : retours d'expérience – Mise en perspectives et éclairages des sujets abordés le matin avec les retours de terrain de femmes actives dans la filière équine - Echanges, débats et réponses aux questions des participants